

# Cinquante places d'hébergement pour des réfugiés créées d'ici fin mai

Six villes de la communauté urbaine d'Arras (CUA) ont accepté d'accueillir des familles qui viennent d'obtenir le droit d'asile. Le Centre provisoire d'hébergement (CPH), géré par l'association AUDASSE, en appartements « diffus », est un sas avant l'autonomie.

PAR FABIEN BIDAUD  
arras@lavoixdunord.fr

## COMMUNAUTÉ URBAINE D'ARRAS.

**1 CPH, c'est quoi ?**  
Le Centre provisoire d'hébergement logera-t-il de nouveaux réfugiés à Arras et alentours ? Pas vraiment. C'est davantage une étape dans le parcours de réfugiés déjà sur place. Son existence est devenue nécessaire depuis l'accélération, l'an dernier, des procédures d'instruction des demandes d'asile. Avec les dé-

**« Ce seront des familles du Soudan, d'Érythrée, d'Afghanistan. Un peu de Syriens aussi... »**

TONY GRENIER

mantèlements des camps à Paris et Calais, les passages dans les CADA (Centre d'accueil pour demandeurs d'asile) se sont considérablement accélérés. « Avant, les demandeurs d'asile patientaient deux ans en CADA pour avoir leur réponse, dit Tony Grenier, directeur de l'association AUDASSE, qui gère le nouveau CPH. Le délai est tombé à six mois. C'est bien, le temps d'attente est réduit, mais le temps d'insertion doit être poursuivi. »

C'est la mission assignée aux CPH, pour lesquels un appel à projet national avait été lancé l'an dernier. L'accompagnement des quatre travailleurs sociaux va permettre de poursuivre les cours

de français, d'affermir un projet professionnel, etc. Certains, déjà autonomes, n'en ont pas besoin. C'est l'Office français de l'immigration et de l'intégration qui oriente les réfugiés dans ces centres. Celui de la CUA sera le seul dans le département. Les réfugiés déjà présents dans le Pas-de-Calais y seront placés en priorité.

**2 Dans quelles villes ?**  
AUDASSE a sollicité les communes de la CUA. Pas au-delà, parce que « le travail d'insertion est plus difficile à la campagne ». Six parmi les plus grosses ont répondu présent. Achicourt aura cinq logements, Anzin-Saint-Aubin 3, Arras 6, Beaurains 2, Rolincourt 2 et Sainte-Catherine 3.

**3 Qui et comment ?**  
D'après M. Grenier, ce sont surtout des familles qui habiteront, pour une durée maximale de huit mois, les vingt et un appartements en passe d'être labélisés CPH. L'hébergement sera « diffus », c'est-à-dire disséminé, notamment dans le parc social existant. « C'est mieux accepté et ça permet une intégration plus rapide. » AUDASSE prospecte aussi actuellement dans le parc privé. En toute logique, des ressortissants issus de pays en guerre ou exerçant une répression seront accueillis. « Des familles du Soudan, d'Érythrée, d'Afghanistan, surtout, poursuit Tony Grenier. Un peu de Syriens aussi... »

**4 Quels droits et quelles suites ?**  
Ces personnes, devenues des



Tony Grenier, directeur général de l'association AUDASSE.

réfugiés, basculent dans le droit commun français. Elles peuvent prétendre aux minima sociaux, au RSA... Elles paient un loyer modique lors de leur passage au

CPH. « Même si c'est très peu, on tient à ce qu'ils versent quelque chose. » Comme pour les CAO, l'État accorde 25 € par jour et par place à AUDASSE

pour la prise en charge. À l'issue de leur passage dans le CPH, les réfugiés sont censés être autonomes, travailler, se loger par leurs propres moyens... ■